

Commune de SAINT SULPICE LES FEUILLES

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Séance du 21 Mars 2023.

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 21 Mars 2023 à 18 Heures 30, selon convocation du 13 Mars 2023, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

Présents : JOUANNY Alain, DELPEUCH Dominique, DRU Marie-Louise, GRIFFON Bernard, MAILLASSON Amédée, BOUYAT Quentin, LE GALL Jacky, PEYRAT Marie-Christine, PINARDON Monique, QUERAUD Michel, TROMPEAU Séverine.

Absents excusés : LABARRE Nathalie, BELLARBRE Marlène, GAGNEUX Jérôme

Absente : Julia WERKOFF

Pouvoirs de Nathalie LABARRE pour Alain JOUANNY
Marlène BELLARBRE pour Quentin BOUYAT
Jérôme GAGNEAUX pour Amédée MAILLASSON

Le Quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Monique PINARDON

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du 15 Février 2023
- 2 – Approbation des Comptes de Gestion 2022 : Budget lotissement et Budget communal
- 3 – Vote des Comptes Administratifs 2022 : Budget lotissement et Budget communal
- 4 - Demandes de subventions complémentaires DETR , Fonds Européen pour Tiers-Lieu
- 5 – Assurance dommages-ouvrages pour la construction du Tiers-lieu
- 6 – Ouverture d'une ligne de trésorerie
- 7 – Création d'un budget pour le nouveau lotissement
- 8 – MAM – Changements des ouvertures -demandes de subventions CAF et Conseil Départemental
- 9 - Avenant à la convention de location de la Maison d'Assistantes Maternelles
- 10 - Mise en conformité du plan d'eau de Virvalais et demande de subventions
- 11 – Remplacement de l'éclairage public dans les rues concernées par l'effacement des réseaux aériens : demandes de subventions DETR, Fonds vert, Conseil Départemental
- 12 - Extinction totale de l'éclairage public
- 13 - Remboursement d'une facture payée par un élu
- 14 – Concertation préalable à l'extension du Parc d'Activités de La Croisière
- 15 - Organisation scolaire à la rentrée 2023
- 16- Questions et informations diverses :
 - Nacelle
 - Nom de la place derrière l'église
 - Skate-park
 - Départ à la retraite d'un pompier
 - M. QUERAUD souhaite aborder le bulletin municipal et la redevance des ordures ménagères
 - Mme DRU souhaite intervenir sur l'état des lieux à la Maison des Loisirs

Adopté à l'unanimité.

1 – Approbation du PV du 15 Février 2023

Adopté à l'unanimité.

2 – Approbation des Comptes de Gestion 2022 : Budget lotissement et Budget communal

M. le MAIRE présente le Compte de Gestion 2022 établi par la Trésorerie de la Basse-Marche :

- **Budget lotissement « Les Bouguillons »**

Section de Fonctionnement :

Dépenses réelles	:	1 755.00 €
Recettes réelles	:	24 767.00 €
Excédent de l'exercice	:	23 012.00 €
Déficit antérieur reporté	:	- 57 724.55 €
Résultat de clôture	:	- 34 712.55 €

Section d'Investissement :

Dépenses réelles	:	116 481.17 €
Recettes réelles	:	116 956.95 €
Déficit de l'exercice	:	- 475.78 €
Déficit antérieur reporté	:	- 4 299.46 €
Résultat de clôture	:	- 4 775.24 €

Approuvé à l'unanimité

- **Budget communal**

Mme PEYRAT demande la présentation du budget primitif et des décisions modificatives.

Mme DELPEUCH lui explique que dans les colonnes du Compte Administratif, le budget et les décisions modificatives sont présentés.

Section de Fonctionnement :

Dépenses réelles	:	1 356 352.96 €
Recettes réelles	:	1 612 146.91 €
Excédent de l'exercice	:	255 793.95 €
Excédent antérieur reporté	:	157 111.89 €
Résultat de clôture	:	412 905.84 €

Section d'Investissement :

Dépenses réelles	:	846 533.07 €
Recettes réelles	:	1 702 676.19 €
Excédent de l'exercice	:	856 143.12 €
Déficit antérieur reporté	:	- 107 917.51 €
Résultat de clôture	:	748 225.61 €

Approuvé à l'unanimité

III – Vote des comptes administratifs du budget lotissement et du budget communal

Mme DELPEUCH présente les Comptes Administratifs 2022.

➤ **Budget Lotissement « Les Bouguillons »**

Section de Fonctionnement :

Dépenses réelles	:	1 755.00 €
Recettes réelles	:	24 767.00 €
Excédent de l'exercice	:	23 012.00 €
Déficit antérieur reporté	:	- 57 724.55 €
Résultat de clôture	:	- 34 712.55 €

Section d'Investissement :

Dépenses réelles	:	116 481.17 €
Recettes réelles	:	116 956.95 €
Déficit de l'exercice	:	- 475.78 €
Déficit antérieur reporté	:	- 4 299.46 €
Résultat de clôture	:	- 4 775.24

M. QUERAUD demande combien de terrains ont été vendus et combien il en reste ?

M. le Maire répond que 3 terrains ont été vendus, il n'en reste plus que 2 : celui de la MAM et le lot 13.

Mr le MAIRE quitte la salle pour le vote.

Madame DELPEUCH demande au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2022 du Budget lotissement.

Adopté à l'unanimité

➤ **Budget communal**

Section de Fonctionnement :

Dépenses réelles	:	1 356 352.96 €
Recettes réelles	:	1 612 146.91 €
Excédent de l'exercice	:	255 793.95 €
Excédent antérieur reporté	:	157 111.89 €
Résultat de clôture	:	412 905.84 €

Mme PEYRAT demande ce qui a été payé au compte 61521 (entretien de terrain). Mme DELPEUCH répond qu'il s'agit de l'achat de gravillons pour les parterres et de la réfection du court de tennis.

Mme PEYRAT constate qu'au compte 60621 (fioul) il a été moins dépensé que ce qui avait été prévu, pourquoi ?

Mme DELPEUCH explique que les livraisons de fin d'année ont été facturées sur 2023.

Il est demandé que soit établi un tableau de suivi des consommations de fioul par bâtiments.

Mme PEYRAT demande également des explications sur les comptes :

. 6184 (services extérieurs) : il s'agit pour l'essentiel des dépenses, de la formation de la chargée de mission du tiers-lieu

. 6232 (fêtes et cérémonies) : sont payées sur ce compte les dépenses de la cérémonie des vœux, les œufs de Pâques pour les enfants, les fleurs à l'occasion des cérémonies commémoratives ou les mariages, le feu d'artifice...

. 6288 (services extérieurs) : sont mandatées ici, SACEM, ordures ménagères, frais de scolarité...

. 64168 (emplois d'insertion) : Mme DELPEUCH rappelle que la Commune a recruté 2 emplois d'insertion : un aux services techniques, dont le contrat s'achève fin Mai 2023 et l'autre pour la mission du tiers-lieu, qui s'est achevée en Octobre 2022 mais que la personne a été embauchée en CDD à compter de cette date. Mme DELPEUCH remarque que sur une partie du temps, lors de sa formation, la chargée de mission a été rémunérée sur 35 Heures au lieu de 21 Heures.

. 64731 (Allocation de Retour à l'Emploi) : M. le Maire explique qu'il s'agit de l'allocation versée à un agent ayant quitté la collectivité pour invalidité, et à qui, la Commune devait verser l'ARE sur 730 jours.

Mme PEYRAT demande si les élus sont bien assurés.

M. le Maire l'informe que seuls les élus ayant une indemnité sont assurés.

Section d'Investissement :

Dépenses réelles	:	846 533.07 €
Recettes réelles	:	1 702 676.19 €
Excédent de l'exercice	:	856 143.12 €
Déficit antérieur reporté	:	- 107 917.51 €
Résultat de clôture	:	748 225.61 €

Mme PEYRAT aimerait connaître le coût réel de la MAM, Rue du Stade et du Comptoir des Feuilles.

Mme PEYRAT demande à quels travaux correspond le programme de voirie ? et le programme de mobilier urbain ?

Mme DELPEUCH informe que des travaux de voirie ont été réalisés à Puifferat, La Brande et Les Bouguillons. Quant au programme « 159 », mobilier urbain, seule l'étude de sol a été payée en 2022 au compte 2188, le skate-park a été mandaté en début d'année.

Mr le MAIRE quitte la salle pour le vote.

Madame DELPEUCH demande au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2022 du Budget communal.

Adopté à l'unanimité

IV – Demandes de subventions complémentaires DETR, Fonds Européen pour le tiers-lieu

M. le Maire rappelle que :

* l'estimatif des travaux de construction du tiers-lieu s'élève à 976 577.18 € H.T.

* des subventions DETR, DSIL et Région sont déjà obtenues.

* une demande de C.D.D.I. portée par le Communauté de Communes a été faite auprès du Conseil Départemental pour un montant de 160 000 €.

Mme la Préfète, lors de sa visite à St-Sulpice, a informé M. le Maire qu'il est possible d'obtenir un complément de subvention DETR. Par ailleurs, il est possible de solliciter des fonds européens (FEADER) pour le projet de tiers-lieu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander les subventions DETR et fonds européen.

M. le Maire informe que les travaux de construction doivent débuter demain, un arrêté interdisant les poids lourds dans la Rue du Commerce a été pris, et le marquage au sol a été réalisé, avec un arrêt autorisé devant la pharmacie.

M. le Maire informe également qu'il existe un projet d'arrêté avec le Président du Conseil Départemental interdisant les plus de 19 tonnes à circuler dans le Bourg.

V – Assurance dommages-ouvrage pour la construction du tiers-lieu

M. le Maire informe que le projet du tiers-lieu étant estimé à plus d'1 000 000 d'euros, l'ATEC conseille de souscrire un contrat d'assurance dommages-ouvrage. Le coût de cette assurance serait entre 6 000 et 10 000 €.

M. QUERAUD s'étonne, car il pense que les entreprises doivent forcément avoir une assurance décennale.

M. le Maire répond que oui, mais l'assurance dommages-ouvrages couvrira les réparations et se retournera contre les assurances décennales. Ainsi, on gagnera du temps sur l'éventuel recours aux experts...

Mme PEYRAT souhaiterait en connaître les garanties.

MM. QUERAUD et GRIFFON proposent de reporter ce point.

A l'unanimité, ce point sera débattu lors d'une prochaine séance.

VI – Ouverture d'une ligne de trésorerie

Afin de réaliser les travaux de construction de la chaufferie de l'EHPAD et du tiers-lieu, sans mettre en danger la trésorerie de la Commune, M. le Maire propose de souscrire une ligne de trésorerie de 500 000 € dans l'attente du versement des subventions.

Il informe des propositions qu'il a reçues :

	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole
Capital emprunté	500 000,00 €	500 000,00 €
Durée	1 an	1 an
Taux	révisable	révisable
Index	ESTER	EURIBOR
Montant index	2,40%	2,48%
Marge sup	0,69%	0,60%
Taux global	3,09%	3,08%
Frais de dossier	- €	500,00 €
Commission d'engagement	500,00 €	500,00 €
Commission de non-utilisation	750,00 €	- €

Mme PEYRAT demande si l'emprunt de 300 000 € réalisé pour la construction de la MAM ne risque pas de poser problème.

M. le Maire dit que non puisque c'est notre intitulé et qu'on pourra donc, l'affecter ailleurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à souscrire une ligne de trésorerie de 500 000 € sur 1 an avec le Crédit Agricole.

VII – Création d'un budget pour le nouveau lotissement

Sur les conseils du comptable, M. le Maire propose la création d'un budget pour le nouveau lotissement de « La Pérelle ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

VIII – MAM – Changement des ouvertures et isolation extérieure : demandes de subventions CAF et Conseil Départemental

M. le Maire propose de réaliser des travaux d'isolation extérieure et de changer les menuiseries extérieures de la MAM, 4 Rue du Stade et de solliciter des subventions à la Caisse d'Allocations Familiales et au Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Mme Séverine TROMPEAU quitte la séance à 20 H 02.

IX – Avenant à la convention de location de la Maison d'Assistants Maternelles

M. le Maire rappelle que les assistantes maternelles prennent en charge tous les frais de fonctionnement de la MAM, et qu'elles ne paient pas de loyer à ce jour, car il avait été convenu qu'elles ne s'acquitteraient d'un loyer que dans le nouveau bâtiment MAM.

Le Conseil Municipal ayant décidé de ne plus construire de bâtiment neuf, M. le Maire propose de fixer un loyer de 200 € à partir de Septembre 2023.

M. BOUYAT demande si elles auraient pu avoir plus d'enfants à garder dans un local neuf.

M. le Maire répond que non.

Mme PEYRAT demande qu'il y ait une équité entre les autres loyers : cabinet d'infirmières, Le Comptoir des Feuilles.

M. le Maire rappelle que, par exemple, le psychiatre paie 300 € par mois et ne paie pas les charges et que pour l'ACMD et la Croix Rouge, tout est gratuit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le loyer de la MAM à 200 € par mois à compter du 1^{er} Septembre 2023.

X – Remplacement de l'éclairage public dans les rues concernées par l'effacement des réseaux aériens : demandes de subventions DETR, fonds vert et Conseil Départemental

Les travaux d'effacement de réseaux seront pris en charge par le SEHV et ENEDIS, mais l'éclairage public reste à la charge de la Commune.

M. le Maire propose de demander des subventions DETR, fonds vert et au Conseil Départemental pour ces travaux et d'y ajouter les coffrets forains.

Le choix du filaire ou du solaire sera effectué en commun ultérieurement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

XI – Extinction totale de l'éclairage public

M. le Maire rappelle que l'éclairage public est éteint dans le Bourg de 23 Heures à 6 Heures. Afin de faire plus d'économies d'énergie, il propose d'éteindre totalement l'éclairage public dans le Bourg et dans les villages à partir du 15 Mai et jusqu'au 1^{er} Septembre. Bien entendu, en cas d'événement occasionnel, il sera possible de remettre l'éclairage public en service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

XII – Remboursement d'une facture payée par un élu

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. GRIFFON a acheté un clavier et une souris d'ordinateur sur Amazon, car il n'en trouvait pas à Leclerc. Le montant de cet achat s'élève à 49.90 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater cette somme à M. GRIFFON.

XIII – Concertation préalable à l’extension du parc d’activités de La Croisière

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les élus du SMIPAC sollicitent l’avis des Communes sur l’extension du parc d’activités.

Il rappelle qu’aujourd’hui le parc d’activités emploie environ 200 personnes.

Il informe que :

- l’entreprise NAUDON-MATHE va construire sur le parc avec à la clé, l’embauche d’une dizaine de personnes.
- Le projet de station-service avec parking poids-lourds, restauration et vente de produits locaux est relancé, 40 emplois y seraient créés.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, se déclare favorable à l’extension du parc d’activités de La Croisière.

XIV – Organisation scolaire à la rentrée 2023.

M. le Maire rappelle que la loi fixe le temps scolaire à 4.5 jours, mais que par dérogation, la majorité des écoles fonctionne sur 4 jours.

Le Conseil d’école, les parents d’élèves et les enseignants sont favorables au renouvellement de la semaine de 4 jours.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de demander à l’Inspection Académique le renouvellement de la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

➤ Mare de Virvalais

M. GRIFFON rappelle qu’après avoir pris contact avec la DDT, il y a quelques mois, cette dernière avait répondu que la mare de Virvalais n’existait pas.

Il a renouvelé sa demande et la DDT lui a demandé de contacter un bureau d’études afin de réaliser des travaux d’aménagement, notamment par la création d’un bac de décantation et l’aménagement de l’évacuation des eaux.

Au vu du rapport du bureau d’études, M. GRIFFON doit demander à la DDT l’autorisation de réaliser les travaux dont le montant s’élève à 10500 € TTC.

M. QUERAUD trouve que c’est une bonne évolution depuis 2018, restent à voir les exigences...

M. GRIFFON dit que la DDT voulait un dossier très précis des travaux, établi par un bureau d’études, c’est chose faite. Il informe que les travaux seront suivis par le bureau d’études ce qui représente un coût d’environ 1 000 €.

M. QUERAUD demande que toute la surface de la mare soit refaite.

MM. JOUANNY et GRIFFON confirment que toute la surface sera curée.

➤ Bulletin communal

M. QUERAUD s’indigne des publications des avis de décès, en effet des mentions d’état civil sont portées et comportent des erreurs : ce qui est très malvenu.

M. le Maire précise que toutes les familles donnent leur accord pour que la publication de l’état civil soit faite.

Mme PEYRAT trouve qu’il s’agit d’une atteinte à la personne, on ne devrait pas tout publier, seulement le nom, l’adresse éventuellement l’âge.

M. le Maire promet d’y veiller et de simplifier les publications.

➤ Taxe d’ordures ménagères

M. QUERAUD informe que des administrés demandent s’il est possible de régler en plusieurs fois la taxe d’ordures ménagères.

M. le Maire dit que oui, il suffit que les usagers adressent un courrier au SGC de Bellac.

Mme PEYRAT demande à quoi correspondent les 15 € qui viennent d'être facturés par la Communauté de Communes.

M. le Maire dit qu'il s'agit de l'augmentation qui a été votée. Il rappelle que ni lui, ni Mme DELPEUCH n'ont voté cette augmentation.

M. QUERAUD demande s'il est vrai qu'il y a eu transfert du budget ordures ménagères, alors excédentaire, vers un autre budget, ce qui aurait occasionné un déficit aux ordures ménagères et donc justifierait l'augmentation.

M. JOUANNY dit que c'est exact.

➤ La nouvelle nacelle est arrivée, elle fonctionne bien : les agents ont réalisé de l'élagage au stade et détruit les chenilles processionnaires. De plus, ce n'est pas un poids lourd, donc il n'y aura plus de contrôle des mines.

L'ancienne nacelle est arrivée dans l'entreprise de La Croisière qui l'achète au poids de la ferraille et réglera prochainement la Commune.

➤ Le skate-park est terminé, il reste à faire les panneaux réglementaires, le contrôle de l'APAVE et la pose de barrières pour le protéger des motos. L'achat de 80 barrières coûte environ 9 000 €.

➤ La tyrolienne n'est pas validée par l'APAVE. L'entreprise qui a vendu la tyrolienne veut que la Commune refasse des travaux... M. le Maire informe qu'il va convoquer l'entreprise et l'APAVE, et s'il le faut il demandera à l'entreprise de tout refaire puisqu'elle a vendu une tyrolienne qui n'est plus aux normes.

➤ Mme DRU demande que chacun réponde lorsqu'il est sollicité pour réaliser les états des lieux à la Maison des Loisirs. Elle voudrait que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui les fassent.

➤ Mme DRU informe que la brocante du 14 Juillet se fera au Mondelet.

➤ M. le Maire informe que M. PINARDON a pris sa retraite de sapeurs-pompiers et qu'un cadeau lui a été offert par l'Amicale, auquel la Commune participe à hauteur de 500 €, comme à l'accoutumée lorsqu'un pompier volontaire quitte officiellement ses fonctions.

➤ M. le Maire propose de donner un nom à la place derrière l'église : Esplanade des Tilleuls.

Fin de la séance à 21 H 00



La secrétaire de séance,

M. PINARDON

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pinardon".